

Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 15/03/2026

Le vingt mars deux mille vingt-six à 19 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

Présents :
10

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER

Votants : 11

Représentés : Daniel FORT représenté par Evodie HERAIL

Pour : 9

Présents non votants :

Contre : 2

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Frédérique EBRARD

Objet : Election des adjoints au Maire - DE_015_2026

Le 20 mars 2026 à 19 heures,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI, élu Maire.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 3 ;

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire a constaté que 2 (deux) listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire ont été déposées, à savoir :

- Liste n°1 : 1 - HERAIL Evodie, 2 - AGRINIER Arnaud, 3 - EBRARD Frédérique.
- Liste n°2 : 1 - MEYNADIER Jonathan, 2 - GARIT Maryse, 3 - AGRINIER Arnaud.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1er tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

La liste conduite par Madame HERAIL Evodie a obtenu 9 (neuf) voix.

La liste conduite par Monsieur MEYNADIER Jonathan a obtenu 2 (deux) voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame HERAIL Evodie.

Ci-annexés le Procès-verbal et la feuille de proclamation de l'élection du Maire et des Adjoints, le tableau du Conseil municipal et la liste des conseillers communautaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/03/2026
et publié ou notifié
le 20/03/2026

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

